

n con-
l'année

POUR 1894

ESTIMATION DES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

258 75
354 48
395 68

Recettes.....	4,082,152 00
Estimation révisée des dépenses	3,851,161 00
Surplus en recettes.....	230,991 00

116 00
737 36
853 36

D'après ses propres estimations pour cette année, il n'a donc pas besoin de prélever un montant de \$500,000.00 de taxes.

249 09

POUR L'ANNÉE 1895

030 89

Estimation des recettes.....	4,285,452 00
Estimation des dépenses, y compris des estimés supplémentaires et mandats spéciaux.....	4,060,086 00

147 08

Surplus en recettes.....	225,366 00
--------------------------	------------

,177.97

Il n'a donc pas besoin de 500,000 de taxes.

Je crois avoir établi, avec les chiffres mêmes de l'hon. Trésorier, que, pour 1893, il n'avait pas besoin de \$500,000 de taxes, et que pour les deux autres années la moitié de ces taxes, d'après ses propres calculs, eût été suffisante.

000 00

770 37

770 37

A la page 12 du même discours, il dit : “ Les distinctions faites pendant “ les dernières années entre les dépenses ordinaires et les dépenses spéciales “ ou extraordinaires étaient trompeuses et n'avaient pour but que de cacher “ l'impuissance réelle de faire face aux obligations légitimes avec les revenus, “ et de servir d'excuse à faire des emprunts. ”

,669 49

L'hon. Trésorier, en parlant ainsi, veut en imposer à la Chambre, car il doit parfaitement savoir que ces dépenses spéciales ou extraordinaires ne pouvaient être de nature à tromper la Chambre vu qu'elles avaient été classées dans les budgets comme telles et discutées à ce titre item par item avant d'être votées. De sorte qu'il ne pouvait pas y avoir de méprise à ce sujet, et la Chambre en les votant savait parfaitement bien à quoi s'en tenir.

,669 49

,249 09

Dans un autre paragraphe, l'hon. Trésorier dit encore, au sujet des dépenses spéciales ou extraordinaires : “ Cependant, comme ces pseudo-dépenses “ spéciales ou extraordinaires se sont répétées pendant un certain nombre “ d'années et se sont soldées par une augmentation de la dette publique, il “ est temps d'attirer l'attention des capitalistes sur les déficits énormes cons- “ tatés dans le fonctionnement général de nos finances. ”

,420 40

,146 78

,567 18

L'honorable Trésorier m'étonne quand il dit dans ce paragraphe qu'il est temps d'attirer l'attention des capitalistes sur les déficits énormes constatés dans le fonctionnement général de nos finances. Pour ma part, je ne sais que penser d'une telle déclaration, car enfin, quand on est dans la nécessité d'avoir recours aux capitalistes, il n'est pas d'usage d'attirer leur attention d'une manière désavantageuse sur les états financiers d'une province. Mais rien ne doit nous étonner de la part d'un Trésorier qui se donne le luxe de changer à sa guise l'ordre établi de la comptabilité et qui ne se gêne nullement de démontrer des déficits où il n'en existe pas.

Maintenant, comment se propose-t-il d'attirer l'attention des capitalistes sur notre état financier ? Est-ce par annonces dans les journaux ou par circulaires ?